

Mémoire

Projet de Loi 124

L'accessibilité, la qualité et le maintien à long terme...

Des préoccupations au cœur de nos actions!

Ce mémoire est présenté par le Centre de la petite enfance la Peluche

Novembre 2005

SOMMAIRE

BREF HISTORIQUE	3
CONTEXTE	3
IMPACTS DU PROJET DE LOI	4
<i>Impacts du projet de loi... la parole aux responsables des services de garde.....</i>	<i>5</i>
<i>Impacts du projet de loi... la parole aux parents des services de garde</i>	<i>7</i>

Nous tenons à présenter ce mémoire à Madame la ministre Carole Thériberge afin de lui permettre de tenir compte dans ses décisions, en vue de l'application du projet de loi 124, des réalités bien distinctes des CPE offrant des services à la communauté, dans une région éloignée des grands centres.

Bref historique

Le centre de la petite enfance la Peluche offre des services de garde aux parents de la Côte-de-Beaupré depuis plus de 25 ans, sur un vaste territoire, regroupant plusieurs municipalités. En 1999, désireux de répondre à la demande du gouvernement et surtout heureux de pouvoir diversifier encore davantage ses services offerts à la population, des services de garde en milieu familial s'ajouteront. À ce jour 17 responsables offrent des services à plus de 100 enfants sur tout le territoire de la Côte-de-Beaupré. Au fil des années, notre partenariat avec les responsables de services de garde en milieu familial s'est enraciné en tenant compte des réalités, des valeurs, des besoins spécifiques des enfants et des familles du milieu. En s'associant à un CPE, les responsables en service de garde en milieu familial, ont pu briser l'isolement, se sentir appuyées dans leur travail puisqu'elles avaient maintenant accès facilement à des ressources conçues pour répondre à leurs besoins. Une conseillère pédagogique et une coordonnatrice en milieu familial étaient à leur disposition pour les aider dans leur travail quotidien. Ces ressources les ont aidées à développer leurs compétences et à affermir leur expérience dans une quête d'offrir des services professionnels aux enfants en répondant toujours mieux à leurs besoins, en étant capables de faire du dépistage précoce, d'être une ressource et un guide pour les parents dans l'évolution de leurs enfants. Pour utiliser une expression bien québécoise, ici les liens sont « tissés serrés! » Nos services de garde se sont structurés en considération des valeurs et des spécificités de notre milieu de vie communautaire.

Contexte

Au printemps 2006, le centre de la petite enfance la Peluche, fêtera ses 25 ans de services. Le centre compte près de 25 employées 65 enfants fréquentent l'installation et à cela s'ajoute nos 17 partenaires du milieu familial qui accueillent chez elles 100 enfants. Ces dernières, qui se sont jointes au CPE en 1999, ont permis à ce dernier, de s'enrichir de collaboratrices apportant un bagage riche en expériences auprès des enfants et une couleur unique.

Bien sûr, il y a eu des ajustements à faire au cours des premières années, le travail en installation étant différent de celui réalisé en milieu familial. Les deux modes de garde sont différents et amènent leurs particularités propres en permettant aux parents de choisir un service **accessible** en lien avec leurs valeurs. Les grands gagnants de cette diversité sont bien sûr les enfants et leurs parents. Nous osons croire que nous pourrions conserver ces deux modes de garde pour la continuité de ce partenariat et le **maintien à long terme** de service de garde diversifié offert aux parents. Ce dernier étant le mieux placé pour choisir le service lui convenant et convenant à son enfant. Nous entreprenons cette année notre sixième année de partenariat avec le mode de garde en milieu familial. Nous en sommes à l'étape de conciliation, nous sommes conscients que des réaménagements peuvent permettre une meilleure gestion des ressources et des budgets accordés. Mais nous souhaitons dans ce mémoire, permettre une réflexion en tenant compte de la réalité de notre CPE. Une réalité géographique puisqu'il est éloigné des grands centres, l'étalement de notre territoire qui s'étend de la municipalité de l'Ange-Gardien jusqu'à St-Tite-des-Caps.

L'expertise que nous avons développée avec les responsables de service de garde, dans un milieu semi-rural comme le nôtre, nous amène à dire qu'il est essentiel de maintenir le milieu familial dans notre CPE à des dimensions humaines. Nous avons toujours eu à cœur d'offrir un soutien de **qualité** à nos responsables. Nous avons investi du temps à consolider avec nos responsables une relation professionnelle. La qualité des services offerts est basée sur la confiance mutuelle, l'écoute, la disponibilité et **l'accessibilité**. Nous travaillons ensemble et les responsables se sentent bien épaulées autant du côté technique que pédagogique. Les gens qui ont choisi de vivre dans de petites municipalités font ce choix car ils privilégient une dimension humaine.

L'article 49 du projet de loi vise à mettre sur pied des bureaux coordonnateurs qui regrouperont des centaines de responsables en service de garde. Comment peut-on parler d'accessibilité! Les mégas structures viendront assurément briser les liens humains que nous avons développés avec nos responsables. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de leur maison et que chaque famille, chaque lieu a sa propre couleur, ses valeurs. On n'entre pas chez elles comme s'il s'agissait d'un centre commercial! Des liens forts et particuliers unissent les gens de la communauté. Voici quelques particularités propres à notre milieu :

- Les enfants d'une même famille qui fréquentent le même milieu au fil des années, le plus jeune suivant le plus vieux et ainsi de suite.
- Les parents utilisateurs qui planifient la naissance de leurs enfants en s'assurant que leur responsable pourra garder ces derniers.
- Les responsables qui ont créé des liens entre elles en étant les unes pour les autres des ressources dans le quotidien.
- Les responsables face à leur CPE, sachant qu'elles sont reconnues pour le travail qu'elles font, qu'elles sont supportées, informées, soutenues et valorisées.
- Des services accessibles dans leur communauté administrés par des gens qu'elles côtoient, au parc, à l'épicerie, dans des activités communautaires.

Impacts du projet de Loi

En mettant sur pied des bureaux coordonnateurs, le lien précieux, unique et individualisé sera anéanti. Pour nous qui sommes en région plus éloignée des grands centres, les services à la population ne sont pas facilement accessibles. Il est donc essentiel de maintenir les services de soutien que leur offre leur CPE en première ligne. Les responsables de service de garde peuvent compter sur des ressources ou encore être référées aux professionnelles qui pourront mieux les aider, comme par exemple au CLSC. Nous savons par expérience à quel point il est important de bien connaître chaque responsable, chaque enfant. Il nous a fallu du temps pour bien connaître chacune d'elles, en connaissant bien chaque enfant, nos interventions sont personnalisées et adaptées aux réalités et aux besoins de chacun. Il n'est pas aussi facile pour quelqu'un vivant à Saint-Tite-des-Caps de trouver rapidement de l'aide et du soutien! C'est ce que permet la proximité du centre. Pensons seulement aux enfants ayant des besoins particuliers, des retards de langage. Le CPE intervient et apporte une aide immédiate à l'enfant, à la responsable. Elle sera ainsi supportée dans son travail auprès du parent. Sur son territoire le centre de la petite enfance la Peluche, dessert certains milieux plus démunis; sans cette ressource qui intervient rapidement, nous sommes persuadés que les parents abandonneront et l'aide ne viendra qu'au moment de l'entrée à l'école mais il est déjà bien tard ! Nous avons placé en annexe, des lettres et des témoignages de parents visant à étayer cette dimension importante de ce partenariat privilégié entre les responsables en milieu familial, les enfants, les parents et leur CPE.

Ils pourront, me direz-vous fréquenter le CPE? Peut-être si des places deviennent disponibles, mais de toute façon, suite aux nombreuses coupures, le centre lui-même ne pourra continuer d'offrir ce genre de ressources. Les enfants fréquenteront peut-être l'installation, mais sans autre ressources qu'un service de gardiennage, car il n'y aura plus de soutien possible au CPE, et les tâches des éducatrices seront augmentées et elles seront moins disponibles,... tout cela faute de moyens financiers. Bien sûr, votre projet de loi par l'article 40 alinéa 7 prévoit que les bureaux coordonnateurs offriront *un soutien pédagogique et technique sur demande*. Présentement, comme vous le constaterez à la lecture des témoignages de nos partenaires en service de garde en milieu familial, le soutien est accessible et rapide. La conseillère pédagogique et la coordonnatrice du milieu familial répondent rapidement aux besoins des responsables, des enfants. Le centre de la petite enfance la Peluche reste préoccupé d'offrir des services adaptés, personnalisés et de qualité aux enfants et aux parents ayant fait le choix de la garde en milieu familial. C'est pourquoi, il a fait le choix, malgré des compressions budgétaires répétées et minant la qualité des services, de maintenir en poste la conseillère pédagogique afin de poursuivre sa mission d'offrir des services de qualité par le soutien et l'accompagnement pédagogiques.

Nous souhaitons vous dire également, l'importance d'impliquer des parents et des responsables en service de garde en milieu familial sur le conseil d'administration, avec droit de parole et de décision. Nous sommes dans un milieu où le réseau (social) est très important. Leur implication, leur représentation, leur partage de décision est au cœur de leur communauté. Le CPE est à leur image, il est enraciné dans la communauté de la Côte-de-Beaupré. En faisant partie d'une méga structure, nous sommes persuadés que ce qui nous aura pris des années à bâtir, c'est-à-dire un précieux lien de confiance, sera anéanti!

Et cela sans parler de la mission éducative qui disparaîtrait. Toute la démarche entreprise, il y a 25 ans alors que nous étions une garderie, toute la progression, la plateforme pédagogique sur laquelle nous travaillons, tout cela disparaîtra car il n'y aura plus de ressources humaines pour y travailler. Chacun aura déjà une surcharge de tâches, selon ce qui est proposé dans le projet de loi et au bout du compte, ce sont les enfants et leurs parents qui seront perdants, car on ne pourra plus offrir les services de qualité tels que nous les connaissons.

Impacts du projet de loi... la parole aux responsables des services de garde (extraits de lettres)

« Cela fait plus de 25 ans que je travaille avec les enfants; un plaisir chaque jour renouvelé. Le seul regret c'est de ne pas avoir été avec mon CPE La Peluche depuis autant d'années. Ils m'ont apporté beaucoup: la confiance en moi, la reconnaissance de mon travail, le partage et l'échange avec nos collaboratrices du CPE la peluche ainsi qu'avec nos amies de d'autres milieux familiaux (autres rsg) qui accomplissent le même travail que moi. »

Hélène Forest-Boivin, Château-Richer

« Je me posais la question si cela me rapporterait vraiment quelque chose de plus de faire partie d'un CPE. Eh bien oui, sentir un milieu d'appartenance est une motivation. Nous nous sentons comme une équipe, plutôt une famille. Nous avons l'encadrement, l'écoute, le soutien pédagogique, l'information sur tout ce qui concerne le milieu familial et plus, le contact humain. Comme c'est bon de savoir que si on parle de nos enfants de la garderie, notre conseillère pédagogique et notre coordonnatrice savent de qui nous parlons car nous existons vraiment pour elles, nous ne sommes pas que des numéros. **Le respect et la confiance sont des atouts majeurs dans notre CPE, car ce n'est pas évident d'ouvrir notre chez-soi, notre intimité, notre demeure à des étrangers, le milieu familial c'est tellement différent et notre CPE la Peluche l'a vraiment compris... »**

Sylvie Dallaire, L'Ange-Gardien

« (...) mon CPE la Peluche fait partie de ma famille, ils sont là si j'ai besoin de conseils ou de renseignements. Ils me connaissent et connaissent aussi ma famille ainsi que les 4 amis que je reçois à la maison, et qui font aussi partie de ma famille. (...) Je doute Mme Théberge que vous ayez la chance d'avoir une famille aussi belle et constructive que la nôtre. (...) **Espérant que, pour l'avenir de nos enfants, vous ne briserez pas ma belle famille!** »

Chantal Cloutier, Beaupré

« À la Peluche, on est considérées comme des partenaires. Nous avons un nom, une identité, un milieu qui nous est propre, une personnalité. »

Myriam Boivin, St-Tite-des-Caps

« Madame Théberge, j'ai la certitude que vous prenez le plaisir de prendre les enfants pour des numéros. Si nous avons besoin de services, à qui allons-nous nous informer? À un système informatique! "Faites le un pour le français. Faites le 2 pour une conseillère. Je regrette je suis dans l'impossibilité de vous répondre, laissez-moi vos coordonnées et je vous rappelle le plus tôt possible." C'est ridicule. »

Diane Ennis, Beaupré

« Il est présentement 22h30 et après ma journée de travail je prends quelques instants pour vous soumettre un peu mes sentiments envers tout ce qui s'en vient... (...) Vous savez, depuis que l'on entend parler de ce projet de loi, qui je trouve fut rédigé sous le silence, beaucoup d'inquiétude et de peur m'envahissent souvent, en pensant à tout ce qui s'en vient. **Je ne comprends pas pourquoi il arrive si souvent dans la vie que des gens puissent se permettre de tout briser ce que d'autres ont bâti avec tant de cœur, de persévérance et surtout avec l'attention nécessaire pour que se soit une réussite et qu'en quelques mois tout peut se détruire....** Moi, J'Y TIENS À MON CPE, c'est ma place, c'est là où je vais si j'ai besoin ... (...) Savez-vous jusqu'à quel point **dans un petit milieu comme le nôtre un CPE c'est important, c'est notre référence ?** (...) Sur ce, je vous quitte en espérant seulement que tout ce qui a été bâti ne sera pas tout détruit, car l'avenir C'EST NOS ENFANTS, et j'espère de tout mon cœur qu'un jour ils ne nous diront pas que nous les avons détruits eux aussi... »

Amélie Fortin, Ste-Anne-de-Beaupré

« J'aime mon CPE parce que : J'ai une grande confiance au conseil d'administration, ainsi qu'à la directrice, à la conseillère pédagogique et à la coordonnatrice du milieu familial. Ces personnes ont à cœur le bien des enfants. Toujours disponibles, elles nous sont d'un grand soutien lorsque nous en avons besoin. Nous appartenons à une belle grande famille, celle de notre CPE la Peluche. Merci d'aimer nos enfants. »

Maryna Tremblay, Beaupré

« Mon CPE pour moi c'est ma directrice, ma coordonnatrice et ma conseillère qui sont là pour nous et non pour des centaines d'autres. (Madame Théberge) laissez-nous notre CPE. Laissez-nous tranquille, on est pour vous des travailleuses autonomes mais pour elles nous sommes des personnes à part entières dans leur cœur et non des numéros. »

Jocelyne Poulin, Beaupré

« Je tiens à mon CPE, pour le soutien apporté par Brigitte, Mireille et Jacynthe. ... Elles prennent le temps de m'écouter, de répondre adéquatement à toutes les questions que je pose. ... Nous sommes une « petite famille » dans nos milieux familiaux, nous sommes loin l'une des autres, la proximité de mon CPE, nos rencontres de soutien, me rapprochent de mes collègues et les réponses à nos besoins de soutien sont rapides. »

Sylvie St-Hilaire, Ste-Anne-de-Beaupré

« Je fais partie d'une grande et belle famille, je suis encadrée d'une directrice formidable, une coordonnatrice qui ne compte pas son temps pour nous visiter afin de nous informer et nous soutenir dans notre questionnement, sans parler de notre conseillère pédagogique qui sait nous éclairer sur la manière d'intervenir auprès des parents ou des enfants, elle sait nous diriger vers des personnes ressources si besoin il y a et ça, j'apprécie cette aide. À tous les 2 mois on se réunit pour partager des idées, discuter et échanger sur différents sujets, quel beau contact humain. Présentement mon cœur a de la peine, ma belle famille, mes amies, que va-t-on devenir??? **Je veux crier À L'AIDE, qui m'entendra???** »

Hélène Breton-Laberge, L'Ange-Gardien

Impacts du projet de loi... la parole aux parents des services de garde (extraits de lettres)

Non au bureau coordonnateur- Reconnaître l'expertise professionnelle des CPE- Donner la parole et la liberté de choisir aux parents

« Madame la Ministre, en campagne électorale, vos troupes nous promettaient un engagement ferme pour le soutien, l'accessibilité et l'amélioration des services de garde offerts aux parents. Depuis votre élection, nous avons vu le tarif quotidien passer de 5\$ à 7\$, mais sans constater une offre aucune accrue des services ou leur diversification. Nous avons bien reçu une mince aide financière par le versement du crédit d'impôt pour le soutien aux enfants, mais cela ne favorise en rien le développement des services de garde. Ce n'est pas davantage d'argent dans nos poches que nous souhaitons, mais l'établissement d'une structure cohérente de services, favorisant une mission sociale. ... **D'autre part, nous savons très bien que notre pouvoir est plus significatif et que nous sommes mieux servis lorsque nous sommes près des centres décisionnels. C'est dans cette mesure que nous pouvons nous impliquer, faire part de nos satisfactions et critiques, proposer des avenues et soutenir directement les acteurs oeuvrant au cœur de ces services.** Quant à nous, le projet de loi 124 remet cette possibilité en péril. **En effet, la centralisation et la bureaucratisation enlèvent le pouvoir aux parents. Nous ne croyons nullement aux méga structures qui sont supposées générer des économies et améliorer la qualité des services.** (...) Nous sommes ravis des relations personnelles et chaleureuses, ainsi que du lien de confiance que nous avons pu établir avec le CPE et l'intervenante en milieu familial, dont nous apprécions le travail chaque jour. Il est rassurant de savoir qu'elle reçoit de la formation et du soutien pour se perfectionner dans son métier pour ne pas dire sa vocation. (...) Nous ne voulons pas avoir l'impression de « parker » nos enfants pendant que nous sommes au travail.

Toutes les facettes du système actuel ne sont certes pas parfaites, mais au lieu de balancer ce qui existe en pensant réinventer la roue, **nous vous demandons d'abandonner le projet de loi 124 et de consulter sérieusement cette fois-ci, les gens directement intéressés et concernés. Ce sont eux qui peuvent vous faire part des réalités vécues au quotidien et des pistes de solutions pour améliorer l'ensemble des services à la petite enfance. C'est de cette manière que nous obtiendrons une réelle satisfaction et un projet concerté, réfléchi et de haute valeur.** »

*Gabrielle Morin, Jacques Gourmelen,
Parents utilisateurs service de garde en milieu familial, St-Férréol-les-Neiges*

Les CPE, les service de garde en milieu familial un lien précieux à préserver

« Met-toi à la place de ces responsables en milieu familial qui accueillent parents et enfants chaque jour dans leur maison, qui font partager les jouets, l'espace, les repas avec les membres de leur famille. Je crois sincèrement que ces femmes méritent de pouvoir compter sur un CPE local qui saura les reconnaître et aussi reconnaître les enfants lorsqu'un besoin d'encadrement se présentera. »

Chère cousine, lettre de Julie Vaillancourt, adressée à madame la Ministre Carole Thériège

Le respect des enfants ayant des besoins particuliers

« À la suite de multiples visites d'une responsable du CPE la Peluche de la Côte-de-Beaupré, (...) celle-ci a pu évaluer que mon fils Anthony avait un problème au niveau de son langage.(...) Je me suis rendue à une séance d'information au CLSC de Beauport où j'ai inscrit Anthony à des ateliers. (...) Après trois séances, nous avons été référés au centre de l'ouïe et de la parole. On lui a montré différents trucs pour améliorer son langage. J'ai été très satisfaite des résultats. ...Si je n'avais pas eu votre aide, je n'aurais probablement rien fait et Anthony aurait probablement un problème de langage aujourd'hui. »

Lettre de Manon St-Hilaire, adressée à sa responsable de service de garde, Château-Richer

Mettre en péril un système qui a fait ses preuves

« Madame la Ministre, pourquoi cherchez-vous à désorganiser un système qui fonctionne et qui a fait ses preuves? J'attends de mon gouvernement qu'il tente d'améliorer les choses, pas qu'il bouleverse tout sans avoir évalué les conséquences sur nos vies. ...Respectez les parents du Québec! Écoutez-les et répondez à leurs attentes. "Qui sème le vent récolte la tempête." »

Lettre de madame Claudia Côté, parent utilisateur d'un service de garde en milieu familial, L'Ange-Gardien

Reconnaître l'expertise et le soutien accessibles et professionnels des CPE

« Cela me rassure de savoir que ce service de garde est suivi par un CPE. Je sais que cette dame est supervisée et conseillée par des gens disponibles, attentifs et expérimentés. Cette supervision assure à ma fillette un service de garde de qualité comprenant des activités enrichissantes et stimulantes. (...) J'apprécie beaucoup la formule de garde en milieu familial car je trouve que cela procure à mon enfant un milieu sécuritaire, stable et chaleureux. Je me pose cependant une question. Est-ce que les services seront d'aussi grande qualité et par le fait même est-ce que ma fille sera désavantagée si la structure de l'organisation qui supervise devient démesurée? Il me semble qu'une organisation à échelle humaine est plus adéquate pour offrir des services de qualité! Je comprends que des économies doivent être faites mais est-ce le bon endroit pour effectuer des coupures ? »

Lettre de madame Anne Marchand, parent utilisateur d'un service de garde en milieu familial

Préserver le lien avec les CPE

« Depuis plus de cinq ans déjà mes enfants fréquentent un service de garde en milieu familial. J'ai opté pour ce service parce qu'il offre les mêmes services pédagogiques et éducatifs qu'en installation mais bien plus encore. C'est comme une deuxième famille. (...) Le fait que nos responsables soient régis par un CPE, cela donne le droit à nos enfants d'avoir un service spécialisé en pédagogie et par les visites d'une coordonnatrice. (...) C'est un support indispensable pour nos enfants et je crois que la solution gagnante est de rester avec nos CPE. Alors pourquoi vouloir tout changer et à quel prix? »

Lettre de Isabelle, maman utilisatrice d'un service de garde en milieu familial

Charlie va chez Chantal

« Pourquoi une mère préférerait-elle une garderie en milieu familial? Les raisons sont nombreuses, principalement : pour l'ambiance chaleureuse, la stabilité du lien affectif, la souplesse de la structure qui permet de laisser la place aux besoins individuels. La garderie étant affiliée à un CPE, elle fait partie d'un réseau, d'un ensemble géographiquement cohérent qui travaille au même projet : offrir des services éducatifs excellents aux tout-petits. (...) Selon moi, l'application de la loi 124 serait une grave erreur. Un manque de respect profond pour plusieurs familles du Québec puisqu'elles articulent leurs quotidiens et leurs lieux de résidence en fonction de leur garderie. Un mépris évident pour le cheminement de nombreux parents, éducateurs/éducatrices, pédagogues, politiciens/politiciennes qui ont travaillé à l'élaboration d'une noble mission. En effet plusieurs ont compris l'importance d'une éducation de haute qualité pour bâtir une société forte. J'ai enseigné sept ans, dont quatre au pré-scolaire. Les écarts entre les enfants sont souvent époustoufflants, je crois en l'importance du dépistage précoce et aux interventions appropriées dès la petite enfance! »

Lettre d' Annie Lemaire, parent utilisateur d'un service de garde à Beaupré

Confiance entre les parents, l'éducatrice et l'enfant

« (...) En tant que parent cela est très important pour nous d'avoir le choix de la garderie où elle ira. La notion de confiance entre les parents, l'éducateur en garderie ainsi que l'enfant est primordial. De plus, avoir un milieu sain pour l'enfant avec un environnement connu, de même que des frères, sœurs, cousin(e)s, ami(e)s, qui sont déjà à la garderie sont des éléments rassurants et sécurisants pour l'enfant. »

Marlène Cassista, parent utilisateur d'un service de garde à St-Joachim

Proximité-confiance-soutien

« En tant que parent, le projet de loi prévu pour décembre 2005 concernant la restructuration des services de garde m'insécurise beaucoup. Mes deux enfants fréquentent un excellent service de garde en milieu familial. J'apprécie que leur éducatrice valorise l'estime de soi, qu'elle offre des repas nutritifs et que mes enfants s'y sentent appréciés en tant que petites personnes uniques. (...) La formule des services de garde en milieu familial affilié à un CPE à proximité a de grands avantages autant pour les éducatrices que pour les parents compte tenu du soutien, rapide et personnalisé qu'il offre lorsque le besoin se présente. »

Marie-Josée Houde, parent utilisateur d'un service de garde à St-Joachim

Listes d'attente et choix des parents pour le service de garde

« Le projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit qu'un bureau coordonnateur devra gérer la répartition des places et des listes d'attente des garderies en milieu familial pour un territoire donné. Nous sommes inquiets de la mise en pratique de cette disposition, notamment en ce qui concerne les critères de répartition des enfants. Quelle sera dans cette nouvelle disposition la place accordée aux préférences des parents de voir les enfants dans une garderie plutôt qu'une autre? (...) Nous sommes inquiets de savoir que les règles régissant le choix des places en milieu de garde peut être géré par une entité dont le fonctionnement pourrait aller à l'encontre des choix et des intérêts des enfants et des parents. »

*Vincent Joseph et Caroline Kochuyt,
parents utilisateurs d'un service de garde en milieu familial à St-Joachim*

Recommandations

Nous recommandons que la gestion de la garde en milieu familial demeure avec notre CPE, pour les raisons mentionnées dans ce texte. Texte qui se veut un cri du cœur de gens qui travaillent dans une communauté, qui prennent part à la vie des gens qu'ils côtoient avec qui ils ont développé un lien de confiance leur permettant d'offrir des services humains et professionnels aux enfants d'aujourd'hui et de demain! Nous avons travaillé avec détermination à développer des services de garde de qualité diversifiés afin de donner aux parents la possibilité de choisir le service de garde qui saura le mieux répondre à leurs besoins. Nous sommes en accord avec les objectifs que vous souhaitez atteindre et nous terminerons en vous partageant notre vision en lien avec ces mots clefs :

L'accessibilité, la qualité et la gouvernance !

L'accessibilité, eh bien nous au CPE la Peluche pouvons dire que nous sommes accessibles, disponibles. Nous offrons à nos partenaires en milieu familial du soutien pédagogique et de l'information en maintenant un lien de communication journalier.

L'accessibilité c'est pouvoir répondre dans un délai presque immédiat aux besoins réels des responsables de service de garde dans leur quotidien. C'est s'assurer par les visites ponctuelles de la coordonnatrice que les enfants évoluent dans un environnement où leur santé et leur bien-être sont assurés. La coordonnatrice en milieu familial effectue au total 4 visites à l'improviste chez chacune de nos 17 responsables chaque année et nous pouvons vous assurer que les enfants sont heureux. Ils font des apprentissages multiples selon leur âge et en respect du développement de chacun. C'est la conseillère pédagogique qui est disponible pour les responsables en services de garde lorsqu'elles en ont besoin, et pour faire des suivis pour des questions sur des interventions avec les enfants ou sur des applications du programme éducatif.

Les parents peuvent compter sur un service de garde qui les rejoint dans leurs valeurs, situé à proximité de leur lieu de résidence, dans leur municipalité. Nous avons cru jusqu'à tout dernièrement que c'était ça l'accessibilité !

La qualité, c'est pour nous au CPE la Peluche, avoir pour prémisse la qualité des liens humains! Assurer à nos collaboratrices en milieu familial, du soutien pédagogique, du soutien technique afin qu'elles puissent offrir à leur clientèle, les enfants et leurs parents, des services de garde de grande qualité. Au fil des années, elles ont acquis de l'assurance, des compétences. Elles ont développé une expertise professionnelle en partenariat avec leur CPE. Elles ont brisé l'isolement en sachant qu'elles pouvaient compter sur un partenaire de tous les instants, leur CPE. La coordonnatrice du milieu familial et la conseillère pédagogique sont disponibles, accessibles, attentives et facilement joignables, qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

La gouvernance, ...« *Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.* »

Le vaste territoire desservi par notre centre de la petite la Peluche répond au besoin des parents et des enfants de plusieurs municipalités qui s'étendent de St-Tite-des-caps jusqu'à l'Ange-Gardien. Nous comptons 17 responsables en service de garde qui offrent à 100 enfants des

services de garde de qualité supervisés par notre CPE. Nous souhaitons préserver ce lien privilégié et unique que nous avons enraciné au fil de ces six années dans notre communauté. L'expertise développée avec ces partenaires nous permet : **d'orienter** les parents vers les services répondant le mieux à ses valeurs et ses besoins; **de coordonner** des services de garde en respect des règlements émanant du ministère et plus précisément ceux précisant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants; **de guider** les responsables et les parents en vue de donner les meilleurs services éducatifs aux enfants. En répondant, par exemple, aux demandes de soutien pédagogique, aux demandes touchant les enfants ayant des besoins particuliers et de référer parents et responsables vers les ressources adéquates.

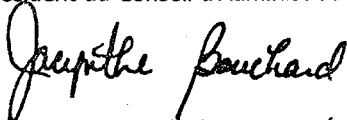
En nous référant au rapport d'activité que nous avons produit au mois de juin dernier pour le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, on note entre autre dans ce rapport que nous avons effectué, entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, cinquante visites de contrôle, quarante cinq visites de soutien professionnel. Nous répondons, également à plus de deux cent treize appels de soutien téléphonique.

Nous avons toujours démontré de l'ouverture et nous sommes sans cesse préoccupés d'offrir la meilleure qualité de service possible à nos partenaires et notre clientèle. Nous souhaitons que le projet de loi 124 tienne compte de la réalité particulière des gens vivant dans un milieu semi rural comme le nôtre. Qu'il tienne compte que les gens qui ont choisi de vivre plus éloigné des grands centres le font en privilégiant l'accessibilité et la qualité des liens humains. Les gestionnaires du centre de la petite enfance la Peluche, son conseil d'administration, les responsables en service de garde, les parents et les enfants qui vivent ensemble les services de garde à la petite enfance, unissent leur voix aujourd'hui pour que l'expertise professionnelle développée en partenariat soit maintenu et pris en compte pour l'avenir **de l'accessibilité, de la qualité et du maintien à long terme** des services de garde dévoués à la petite enfance dans sa forme actuelle.

Signatures



Le président du Conseil d'Administration



Jacynthe Bouchard, directrice générale



Brigitte Caron, Adjointe Rh et coordonnatrice du milieu familial



Mireille Blais, conseillère pédagogique

Les responsables de service de garde en milieu familial

Étaient absentes à la rencontre :

Annie Tremblay

Caroline Roberge

Myriam Boivin

ors Jacqueline Racine

Maureen Lamont

Andréanne Dupont

Jocelyne Poulin

Diane ~~Boivin~~

Stève LaHaine

Kathie Cecul

Sylvie St. Jean

Année L.

Hélène Focut Service

Hélène B. Laberge

Chantal Cloutier

Novembre 2005